



5

MÉCANISMES DE FILTRAGE ET ORIENTATION

SOMMAIRE

INTRODUCTION	114
OPÉRATIONNALISATION DES MÉCANISMES DE FILTRAGE ET ORIENTATION : SUGGESTIONS POUR LES PARTIES PRENANTES ET L'APPUI QUE LE HCR PEUT FOURNIR AUX PARTENAIRES.....	116
5.1 SUGGESTIONS PRATIQUES POUR LA CONCEPTION ET MISE EN ŒUVRE D'UN MÉCANISME DE FILTRAGE ET D'ORIENTATION	118
5.1.1 Filtrage	120
FOURNIR DES INFORMATIONS.....	120
COLLECTER DES INFORMATIONS	120
ÉTABLIR UN PROFIL PRÉLIMINAIRE.....	120
IDENTIFIER DES VICTIMES DE LA TRAITE.....	121
IDENTIFIER DES ENFANTS À RISQUE	122
IDENTIFIER DES FEMMES À RISQUE.....	123
5.1.2 Orientation.....	123
CONSEILS.....	123
SYSTÈMES D'ORIENTATION	123
PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL	124
5.2 OUTILS PRATIQUES ET EXEMPLES DE MÉCANISMES DE FILTRAGE ET D'ORIENTATION	125
5.2.1 Fournir des informations.....	125
Help.unhcr.org : site Web spécialisé contenant des informations à l'intention des demandeurs d'asile.....	125
Autriche : Plate-forme d'information adaptée aux enfants sur l'accès à l'asile.....	126
Allemagne : L'application Ankommen (Arrivée).....	127
5.2.2 Collecte d'informations et établissement d'un profil préliminaire	128
L'« outil d'identification des situations de risque accru »	128
L'« outil de dépistage des situations de vulnérabilité »	128
Outil du Bureau européen d'appui en matière d'asile pour l'identification des personnes ayant des besoins particuliers.....	129
Modèle de questionnaire de filtrage commun HCR/OIM.....	130
Questionnaire de filtrage commun HCR/OIM en Ukraine.....	130
L'identification des victimes dans le « Référentiel d'aide à la lutte contre la traite des personnes » de l'ONUDC.....	131
Formulaire d'évaluation rapide de l'intérêt supérieur du HCR	131
Outil d'établissement des priorités du HCR.....	132

5.2.3 Établissement de procédures opérationnelles standard pour le filtrage et l'orientation.....	132
Document cadre du HCR et de l'OIM pour l'élaboration de procédures opérationnelles standard pour l'identification et la protection des victimes de la traite (2009).....	133
Plan d'action en Dix points du HCR : schéma d'un mécanisme de filtrage et d'orientation	133
Niger : Procédures opérationnelles standard pour l'identification et l'orientation des demandeurs d'asile entre l'OIM et le HCR	134
Tunisie : Élaboration de procédures opérationnelles standard pour les activités postérieures au débarquement.....	135
5.2.4 Élaboration de normes et de directives régionales pour le filtrage et l'orientation	136
Asie-Pacifique : Les guides de politique générale du Processus de Bali sur l'identification et la protection des victimes de la traite.....	136
Amérique latine : Regional guidelines for the preliminary identification of profiles and referring mechanisms for migrant populations in vulnerable situations (Directives régionales pour l'identification préliminaire et les mécanismes d'orientation des populations migrantes en situation de vulnérabilité).....	138

INTRODUCTION

Les mécanismes permettant de différencier les diverses catégories de personnes peu de temps après leur arrivée dans un État hôte peuvent faciliter la gestion des mouvements mixtes, en particulier ceux qui impliquent des arrivées massives. Ces mécanismes peuvent garantir l'identification et la prise en compte des besoins des demandeurs d'asile et les autres personnes ayant des besoins spécifiques. Les informations recueillies par le biais de ces mécanismes peuvent être utilisées pour faciliter l'orientation individuelle.

Le Plan d'action en Dix points actualisé utilise l'expression « filtrage et orientation » pour désigner ces mécanismes¹. Le terme « établissement de profil », tel qu'il a été utilisé dans l'édition précédente et dans le Plan d'action en Dix points original, a été remplacé par « filtrage » pour des raisons de clarté, compte tenu du fait que, dans un certain nombre de contextes, l'« établissement de profil » fait référence à la collecte de données sur les tendances et les modèles.

Le HCR utilise des mécanismes de filtrage et d'orientation comme un processus non contraignant qui précède toute procédure formelle de détermination du statut et vise à identifier les besoins des catégories de personnes voyageant dans le cadre de mouvements mixtes et à établir une distinction entre elles dès que possible après leur arrivée dans l'État hôte. Il s'agit essentiellement de fournir des informations aux nouveaux arrivants, de recueillir des informations au moyen de questionnaires, d'entretiens informels, d'établir un profil préliminaire pour chaque personne, de fournir des conseils et d'orienter les personnes vers les autorités, les services ou les procédures qui peuvent le mieux répondre à leurs besoins et gérer leur cas. Les mesures prises par les États pour identifier les personnes susceptibles de présenter un risque pour la sécurité sont parfois appelées « filtrage ». Ces processus sont un élément important de la gestion des frontières permettant la protection², mais ils ne font pas l'objet du présent chapitre.

Il convient de faire preuve de prudence dans la répartition des personnes en différentes catégories (par exemple les demandeurs d'asile, les « femmes à risque », les victimes de la traite, les enfants non accompagnés ou séparés). Les catégories ne s'excluent pas mutuellement. Les personnes peuvent avoir des besoins multiples, et l'identification de ces divers besoins, surtout dans la phase qui suit immédiatement l'arrivée, peut s'avérer une tâche ardue. Pour diverses raisons, il se peut que les personnes ne soient pas toujours disposées à fournir de l'information ou à s'identifier à une catégorie ou à un groupe particulier. Un environnement de confiance et de transparence où les individus savent ce à quoi ils peuvent s'attendre et où les prestataires de services disposent de la capacité adéquate pour aider les nouveaux arrivants est une condition préalable nécessaire à un exercice efficace de filtrage et d'orientation. Même lorsqu'un tel environnement favorable existe, le filtrage dans la phase qui suit immédiatement l'arrivée peut classer les individus dans des catégories erronées ou manquer d'identifier tous leurs besoins. Cette possibilité doit être prise en compte en permettant aux personnes d'être orientées vers des procédures plus appropriées à n'importe quel stade de l'orientation. Il est important de noter que les processus de filtrage et d'orientation sont généralement provisoires, font l'objet d'une réévaluation ultérieure et ne devraient pas impliquer une détermination substantielle des besoins en matière de protection des réfugiés ou d'autres questions de statut juridique. En outre, le processus de catégorisation des différents groupes d'arrivants ne devrait en aucun cas nuire à l'élaboration de mesures visant à protéger les droits de l'homme de toutes les personnes sans discrimination. Le

¹ L'édition précédente, qui suivait le Plan d'action en Dix points original, utilisait l'expression « établissement de profil et orientation ». La présente édition utilise « filtrage », plutôt que « établissement de profil » pour plus de clarté. L'une des raisons en est que l'« établissement de profil » est souvent utilisé pour désigner à la collecte de données afin d'identifier les tendances et les modèles, ou les procédures d'application de la loi ciblant des individus ou des groupes sur la base de caractéristiques personnelles.

² Voir, d'une manière générale, HCR, « Appréhender les questions de sécurité sans porter atteinte à la protection des réfugiés : point de vue du HCR », 17 décembre 2015, Rév.2. Disponible à l'adresse : www.refworld.org/docid/5672aed34.html.

filtrage et l'orientation sont simplement un outil permettant de mieux cibler les réponses aux besoins dans le cadre des normes internationales et nationales existantes.

Le filtrage et l'orientation peuvent être plus ou moins complexes, selon la situation et les ressources disponibles. Un simple exercice de filtrage et d'orientation peut être entrepris dans le cadre de toute procédure d'entrée permettant la protection, généralement par les agents de « premier contact » (voir chapitre 3). Dans certains pays, des mécanismes plus poussés de sélection et d'orientation ont été mis en place, dans le cadre desquels les agents chargés du contrôle des entrées sont appuyés par des experts ou des équipes d'experts d'organisations internationales et d'ONG compétentes.

Le filtrage et l'orientation sont souvent entrepris dans le cadre des mesures initiales relatives à l'accueil décrites au chapitre 4. Les mécanismes de filtrage et d'orientation sont également étroitement liés aux processus et procédures différenciés décrits au chapitre 6. Par conséquent, les chapitres 4, 5 et 6 de ce Plan d'action en Dix points devraient être consultés ensemble.

OPÉRATIONNALISATION DES MÉCANISMES DE FILTRAGE ET ORIENTATION : SUGGESTIONS POUR LES PARTIES PRENANTES ET L'APPUI QUE LE HCR PEUT FOURNIR AUX PARTENAIRES



SUGGESTIONS POUR LES PARTIES PRENANTES

- Collaborer avec les organismes d'application de la loi, la société civile et les organisations internationales afin d'élaborer des mécanismes appropriés pour déterminer les besoins immédiats et à long terme des nouveaux arrivants.
- Encourager la mise sur pied d'équipes composées de membres qui apportent une expertise différente (tels que les agents chargés du contrôle des entrées, les ONG et les organisations internationales) pour appuyer le filtrage et l'orientation d'un grand nombre de personnes arrivant dans le cadre de mouvements mixtes.
- Élaborer des questionnaires normalisés et d'autres outils pratiques pour effectuer le filtrage et l'orientation.
- Fournir des conseils aux nouveaux arrivants et les informer de leurs droits et obligations afin de faciliter leur accès aux organismes qui fournissent des services de soutien tels que l'assistance psychosociale et médicale.
- Recueillir des informations afin d'établir un profil des individus dans le but d'identifier ceux qui peuvent être à risque ou avoir des besoins spéciaux. Certaines procédures de filtrage peuvent également comporter la recherche d'informations sur les itinéraires de migration, les moyens de transport, le recours à des facilitateurs, les membres de la famille qui entreprennent le voyage, les raisons qui ont motivé le départ du pays d'origine et les destinations prévues, ou d'autres questions. Cela peut être utile pour aider les parties prenantes à identifier les tendances et à élaborer des réponses efficaces (voir section 5.1.1.1). Toutefois, la collecte d'informations de ce type devrait toujours être soumise aux besoins immédiats des nouveaux arrivants et à des considérations de protection des données à caractère personnel. (Les normes de confidentialité et de protection des données sont abordées au chapitre 2).
- Effectuer des évaluations de cas pour déterminer la protection possible ou d'autres besoins spéciaux des individus, et fournir assistance et protection en coordination avec les acteurs concernés.
- Orienter les individus vers les mécanismes de réponse adaptés (par exemple, procédure d'asile, système de protection de l'enfance, processus pour les victimes de la traite et les femmes et les filles à risque et programmes d'aide au retour volontaire).



APPUI QUE LE HCR PEUT FOURNIR AUX PARTENAIRES

- Engager un dialogue avec les autorités gouvernementales et les autres parties prenantes, y compris les organisations internationales et les ONG partenaires, sur les avantages potentiels du filtrage et de l'orientation et sur les dispositions spécifiques qui pourraient être nécessaires et adaptées à chaque contexte.
- Participer aux équipes d'intervention multiorganisations pour assurer l'identification des personnes susceptibles d'avoir des besoins de protection internationale et d'autres personnes ayant des besoins spécifiques.
- Fournir des directives opérationnelles concernant les réponses permettant la protection à l'arrivée d'un nombre plus important de personnes voyageant dans le cadre de mouvements mixtes.
- Compiler l'information, y compris l'information sur le pays d'origine, et aider à élaborer des procédures opérationnelles standard et des questionnaires normalisés.
- Fournir des conseils d'experts lorsque le filtrage et l'orientation sont effectués par des organismes gouvernementaux ou d'autres parties prenantes, et travailler en étroite collaboration avec des partenaires pour aider à identifier les personnes relevant de la compétence du HCR.
- Offrir une formation sur les questions relatives à l'asile et aux réfugiés aux autorités participant aux activités de filtrage.
- Élaborer des directives et d'autres outils pour identifier les personnes susceptibles d'avoir des besoins de protection internationale.

Note : En général, le HCR ne devrait pas être le seul organisme impliqué dans le filtrage et l'orientation, étant donné que le processus est mené avant les procédures d'asile et est conçu pour entrer en contact avec toutes les personnes dans des situations de mouvements mixtes et leur porter assistance, qu'elles aient besoin ou non d'une protection internationale.



Avec l'aide d'un interprète de l'ONG grecque METAction, un membre du personnel du HCR fournit des informations procédurales et juridiques à un groupe de nouveaux arrivants au centre d'identification de Mersinidi sur l'île de Chios. © HCR/A. Kitidi/août 2015

5.1

Suggestions pratiques pour la conception et mise en œuvre d'un mécanisme de filtrage et d'orientation

ÉLÉMENTS DE BASE

1 : Fournir des informations

- Prendre toutes les dispositions utiles pour que des renseignements complets et exacts soient fournis le plus tôt possible à la personne, dans une langue et d'une manière qu'elle comprend. Cela devrait inclure des informations sur le droit de demander l'asile, sur les options pour régulariser leur statut ou pour recevoir une aide au retour volontaire le cas échéant, sur les services et soutiens disponibles, ainsi que sur les droits et obligations.
- Distribuer des brochures d'information ou d'autres documents, dans un éventail de langues appropriées et dans des termes clairs et faciles à comprendre, en présentant des informations sur les processus et procédures pertinents, les droits et obligations juridiques et les services disponibles. Les documents écrits sont importants ; toutefois, il peut s'avérer nécessaire de les compléter par d'autres approches pour fournir des informations fiables.

2 : Collecte d'informations et établissement d'un profil préliminaire

- Recueillir des informations à l'arrivée afin d'évaluer les besoins individuels en remplissant des questionnaires de base ou en organisant des entretiens individuels menés par du personnel qualifié.
- Envisager l'utilisation d'un formulaire de filtrage standard comme outil pour l'identification préliminaire d'un éventail de besoins possibles.

- Établir un profil préliminaire pour chaque personne, en identifiant les catégories particulières (telles que les demandeurs d'asile, les personnes se déplaçant pour des raisons professionnelles ou familiales, les enfants non accompagnés ou séparés et les victimes de la traite) susceptibles d'avoir besoin d'accéder à différents types de processus ou de soutien.

3 : Conseils et orientation

- **Fournir des conseils aux personnes sur les options disponibles et recueillir leur consentement éclairé** pour partager les données à caractère personnel avec des tiers, le cas échéant.
- **Porter à la connaissance des personnes** qu'elles peuvent être approchées pour une intervention de suivi.
- **Fournir des conseils aux personnes qui n'ont pas besoin d'une protection internationale** sur les limites de la demande d'asile, s'assurer qu'elles ont des attentes réalistes et les orienter vers des procédures alternatives appropriées.
- **Se référer** aux procédures différenciées, telles que les procédures de détermination du statut de réfugié pour les demandeurs d'asile, les services de soutien pour l'assistance directe aux victimes de la traite, les systèmes de protection de l'enfance pour les enfants non accompagnés et séparés, les canaux de migration légale pour les travailleurs migrants et l'aide au retour volontaire.
- **Fournir aux autorités des informations sur chaque groupe** dans son ensemble ; ces informations peuvent également être utilisées pour établir une réponse plus stratégique aux mouvements mixtes.
- **Prendre toutes les dispositions utiles pour que les données à caractère personnel ne soient partagées** avec des tiers que si la personne concernée donne son consentement éclairé.

MISE EN ŒUVRE

Quel est le lieu indiqué pour mener des activités de filtrage et d'orientation ?

- Le filtrage et l'orientation peuvent être effectués aux points d'entrée frontaliers ou côtiers, dans des centres d'accueil collectif ou dans des lieux de détention (y compris les centres de détention). (Voir le chapitre 4 pour de plus amples détails sur les mesures relatives à l'accueil). Des équipes d'experts en filtrage peuvent également être déployées temporairement à divers endroits selon les besoins dans des circonstances particulières.

À quel moment doit-on mener des activités de filtrage et d'orientation ?

- L'objectif est d'achever le processus de filtrage et d'orientation le plus tôt possible après l'arrivée afin de permettre une identification rapide des besoins individuels. Le processus peut être achevé en peu de temps. Le délai de filtrage recommandé se situe entre 30 minutes et quelques heures par personne. Le filtrage et l'orientation font partie intégrante des procédures d'enregistrement. Toutefois, des possibilités d'identification et d'orientation peuvent se présenter à n'importe quelle étape du processus de gestion des cas, ainsi que dans les activités générales de protection et de surveillance.

Qui peut mener des activités de filtrage et d'orientation ?

- Le filtrage et l'orientation peuvent être effectués par des agents chargés du contrôle des entrées qui ont été formés aux techniques d'entretien et à l'identification des besoins et qui connaissent bien les processus et procédures de suivi disponibles. (On trouvera de plus amples informations au chapitre 3). Le processus peut également être mené à bien par une équipe d'experts de l'administration publique, d'organisations internationales et d'ONG partenaires ayant des mandats et des compétences pertinentes.
- Des équipes conjointes de filtrage, composées d'hommes et de femmes de milieux différents et, idéalement, de personnes ayant les mêmes antécédents que les nouveaux arrivants, peuvent contribuer à ce que les besoins individuels soient identifiés avec précision et à renforcer la légitimité du processus. En général, les autorités du gouvernement hôte devraient faire partie des équipes de filtrage.

5.1.1 Filtrage

FOURNIR DES INFORMATIONS

La fourniture d'informations générales aux nouveaux arrivants aide à établir la confiance, à gérer les attentes et à les orienter dans leur nouvel environnement.

Les brochures d'information sont un outil utile pour expliquer les obligations et les droits fondamentaux des personnes arrivant dans le pays d'accueil, les différents processus et procédures disponibles (y compris le droit de demander l'asile) et les délais d'orientation prévus, d'une manière qui tienne compte du sexe et de l'âge. Les brochures d'information sont également un moyen simple de fournir des informations claires et pratiques sur les services juridiques et autres services de soutien disponibles, tels qu'une liste d'avocats offrant des services bénévoles, les numéros de téléphone des consulats, des ONG ou des lignes d'assistance téléphonique gratuites pour une assistance directe.

Les données recueillies sur les différents groupes qui composent le mouvement mixte peuvent être utilisées pour s'assurer que les informations pertinentes sont fournies dans les langues appropriées. Lorsque les barrières linguistiques et l'analphabétisme sont un sujet de préoccupation, les brochures d'information pourraient également inclure des illustrations ou des figures ou être complétées par des présentations vidéo ou audio préenregistrées, ou par des séances d'information en direct par les autorités gouvernementales ou d'autres organismes. Il peut également être utile de mettre en place des points d'information dans les centres d'accueil avec des représentants des pouvoirs publics, des organisations internationales ou des ONG sur place pour répondre aux questions et fournir plus de détails sur les documents distribués.

COLLECTER DES INFORMATIONS

Le filtrage offre l'occasion de recueillir des renseignements auprès des personnes qui voyagent dans le cadre de mouvements mixtes à un stade précoce. Bien que ces informations puissent être utilisées pour établir des profils de cas individuels préliminaires (comme indiqué ci-dessous), lorsqu'elles sont rassemblées et analysées, elles fournissent également des données importantes sur l'ensemble du groupe qui peuvent améliorer l'efficacité des réponses ultérieures aux mouvements mixtes, y compris les procédures d'asile et autres processus, ainsi que l'élaboration d'une stratégie et d'une politique plus large.

Afin de faciliter le processus de collecte d'information, on peut demander aux personnes de répondre à des questions simples et normalisées sur leurs antécédents et les raisons qui les poussent à se déplacer en remplissant des questionnaires. L'exactitude et l'exhaustivité de l'information fournie peuvent être améliorées si du personnel qualifié est disponible pour aider les personnes à remplir les questionnaires. Dans certains contextes, il peut être plus approprié ou efficace de recueillir cette information dans le cadre d'un entretien de filtrage, qui peut comprendre des questions spécifiques adaptées au groupe et au contexte. L'uniformité et la cohérence entre les entretiens peuvent être assurées au mieux si le personnel qui mène les entretiens de filtrage tient un registre minutieux des renseignements qu'il fournit aux personnes interrogées, ainsi que des réponses et autres déclarations faites par les personnes concernées.

ÉTABLIR UN PROFIL PRÉLIMINAIRE

Les informations fournies dans les questionnaires de filtrage ou au cours des entretiens peuvent être utilisées pour établir un profil préliminaire de chaque personne voyageant dans le cadre de mouvements mixtes. L'identification des besoins spécifiques devrait être accompagnée, le plus tôt possible, d'une évaluation plus détaillée de la situation de la personne. Ces profils préliminaires visent à identifier à la fois les besoins immédiats qui peuvent nécessiter une attention urgente et les processus et procédures à plus long terme qui peuvent être disponibles pour fournir

à la personne un résultat approprié. Les profils ne sont pas nécessairement mutuellement exclusifs et pourraient inclure :

- les demandeurs d'asile ;
- les demandeurs d'asile et les réfugiés qui ont quitté leur premier pays d'asile ;
- les personnes qui peuvent être victimes de la traite des êtres humains ou de la torture ;
- les enfants non accompagnés et séparés ;
- les femmes et les filles à risque ;
- les apatrides ;
- les personnes handicapées physiques et mentales et les personnes âgées ;
- les personnes ayant d'autres besoins spécifiques ;
- les personnes cherchant à rejoindre leur famille (dans le pays d'accueil ou dans un pays tiers) ;
- les personnes dont le mouvement est principalement motivé par des préoccupations économiques ; ou
- les personnes qui expriment volontairement le souhait de retourner dans leur pays d'origine.

IDENTIFIER DES VICTIMES DE LA TRAITE

Les victimes de la traite ont souvent besoin d'un éventail de services de protection et d'assistance, y compris, sans toutefois s'y limiter, la sécurité physique et juridique, les soins médicaux d'urgence et le soutien psychosocial. Si les victimes de la traite peuvent exprimer le souhait de retourner dans leur lieu d'origine, il n'en demeure pas moins que certaines personnes peuvent avoir besoin d'une protection internationale qui comprend une protection contre le refoulement ainsi qu'un accès simultané à des solutions à long terme, le cas échéant. L'identification des victimes de la traite des réfugiés et des migrants est donc nécessaire pour s'assurer qu'ils bénéficient l'assistance, la protection et les solutions dont ils ont besoin.

Les indicateurs utilisés pour aider à l'identification des victimes de la traite doivent être ajustés et adaptés en fonction du contexte spécifique et de l'évolution des approches adoptées par les trafiquants, qui peuvent également abuser des procédures d'asile et d'immigration pour faire le trafic de migrants ou de réfugiés.

Il est intrinsèquement difficile d'identifier une victime de la traite. Les obstacles à l'identification peuvent comprendre la peur de la stigmatisation, en particulier si l'exploitation subie était de nature sexuelle. Les migrants en situation irrégulière peuvent craindre d'être expulsés s'ils s'identifient auprès des autorités. Les personnes filtrées peuvent aussi être toujours sous le contrôle ou l'influence des trafiquants et refuser de révéler leur situation par crainte de représailles. Dans certains cas, ils peuvent être entièrement dépendants de leurs trafiquants ou même avoir un lien de parenté avec eux.

Pour améliorer la probabilité d'identifier avec succès les victimes de la traite lors du filtrage des personnes dans les flux mixtes, les mesures suivantes sont recommandées.

- Le filtrage devrait être effectué sur une base individuelle, dans un espace confidentiel et en tenant compte de l'âge et du sexe.
- Outre des informations sur la manière d'accéder aux procédures d'asile et d'en faire la demande, des informations devraient être fournies sur les droits et les services offerts aux victimes de la traite, ainsi que sur l'aide dont elles peuvent bénéficier lorsqu'elles cherchent à obtenir réparation dans le cadre des procédures de justice pénale.
- Des questions devraient être posées pour clarifier la situation de chaque individu avant de demander s'il y a eu traite. Les victimes de la traite peuvent ne pas savoir qu'elles ont été ou sont victimes de la traite. Ces questions peuvent porter sur le niveau de contrôle qu'une personne exerce sur sa situation de vie ou ses déplacements actuels ou passés, et sur le fait qu'elle fournisse ou non, sans rémunération ou pour régler une dette, des services tels que le travail, le sexe, la servitude personnelle ou le soutien à des activités criminelles d'une manière qui est, par exemple, indéterminée ou caractérisée par des conditions dangereuses.

IDENTIFIER DES ENFANTS À RISQUE

Les enfants sont confrontés à des préoccupations particulières en matière de protection et ont des besoins et des droits plus importants que les adultes. Toutes les dispositions utiles doivent être prises pour que les besoins, les capacités et les droits spécifiques des enfants – filles et garçons de tous âges et de toutes origines – soient identifiés, compris et pris en compte.

L'arrivée, l'accueil et les activités de filtrage sont des points clés dans le processus de protection et d'assistance aux enfants. Ces processus fournissent souvent les premières occasions formelles d'identifier les enfants présentant des vulnérabilités et des besoins spécifiques. Ce sont aussi des occasions d'évaluer la maturité et le développement affectif et mental des enfants, leur capacité de communiquer, de comprendre et de coopérer, ainsi que de cerner les projets et souhaits de chaque enfant, et de fournir des informations sur les processus et les procédures.

Les informations recueillies devraient éclairer les mesures de soutien immédiat (par exemple, les dispositions relatives au logement et à la recherche de la famille, les services de santé, d'éducation et de conseils) qui fournissent des soins et une protection, y compris les orientations et les interventions ultérieures de protection et d'assistance. Des entretiens de filtrage de base avec les enfants pour identifier ceux qui ont besoin d'une protection et d'une assistance supplémentaires peuvent être menés par le personnel avec un minimum de formation. L'utilisation d'un formulaire de filtrage peut s'avérer utile pour s'assurer que l'information pertinente sur les divers facteurs de risque est recueillie et que des mesures de suivi adaptées sont prises, c'est-à-dire des orientations vers des procédures différenciées adaptées aux besoins spécifiques (voir le chapitre 6).

Lorsqu'il est nécessaire de procéder à une évaluation plus approfondie des besoins et des vulnérabilités, il convient de faire appel à un personnel compétent en matière de protection de l'enfance et de communication avec les enfants. On trouvera ci-dessous quelques suggestions pour aider le personnel non spécialisé dans les entretiens de filtrage avec les familles et les enfants.

- En règle générale, les enfants qui présentent une demande d'asile indépendante ainsi que les enfants non accompagnés ou séparés devraient avoir des entretiens individuels. Il est important de poser des questions qui aident à identifier les vulnérabilités d'une manière adaptée à l'âge, au sexe et aux antécédents culturels de l'enfant.
- Il faut prendre le temps d'expliquer aux enfants le processus et l'utilisation de tout équipement (par exemple, tablettes et équipement biométrique) pour les aider à dissiper les craintes qu'ils peuvent avoir. Il se peut que les enfants aient été contraints de fournir de fausses informations sur leur situation pour dissimuler l'exploitation ou dans la conviction que cela pourrait les aider à faire valoir leurs droits. Il est essentiel d'être ouvert au sujet de l'objectif et de la confidentialité des entretiens et des conseils (y compris les limites de la confidentialité) pour établir la confiance.
- Des efforts particuliers devraient être déployés pour faire en sorte que les enfants, en particulier les enfants non accompagnés ou séparés ou d'autres présentant des vulnérabilités et des besoins spécifiques, aient accès à l'information sur les procédures d'asile, y compris le droit de présenter une demande d'asile indépendante.
- Afin de fournir des informations aux enfants et d'appuyer l'identification, une activité de groupe peut aider à faire participer les enfants dans les zones d'attente et à faire ressortir toute préoccupation ou question d'ordre général qu'ils pourraient avoir. Des jeux en plein air peuvent également être fournis pour que les enfants soient occupés et perçoivent l'espace d'attente comme moins intimidant.
- Un bureau pour enfants doté d'un personnel chargé d'aider et de soutenir les enfants (en particulier les enfants non accompagnés et séparés) dans les centres d'accueil et de filtrage est une bonne pratique reconnue. Cela permet une évaluation plus approfondie et une orientation le plus tôt possible. Dans la mesure du possible, le personnel des services de protection de l'enfance (ONG, pouvoirs publics, etc.) devrait être présent pour fournir une évaluation approfondie des besoins et des vulnérabilités, si nécessaire.

IDENTIFIER DES FEMMES À RISQUE

Le déplacement peut exposer les femmes et les filles à une série de facteurs qui accroissent le risque pour elles de subir des atteintes à leurs droits. Cela peut être dû à l'environnement du déplacement (qui peut comprendre des problèmes de sécurité et de communication, un accès limité aux services, à l'information ou à l'assistance, la dépendance et l'isolement) et/ou être le résultat de la situation particulière de la personne (par exemple, découlant de sa situation matrimoniale ou de sa position dans le groupe ; de son exposition antérieure à la violence sexuelle et sexiste ou à d'autres formes de violence et du besoin de soins de santé spécifiques ou d'autres formes de soutien).

Des entretiens de filtrage de base pour identifier les femmes qui ont besoin d'une protection et d'une assistance supplémentaires peuvent être menés par le personnel avec un minimum de formation. Lorsqu'il est nécessaire de procéder à une évaluation plus approfondie des besoins et des vulnérabilités, il convient de faire appel à un personnel ayant une formation et une expertise de travail avec les femmes ayant des besoins spécifiques. Quelques suggestions pratiques pour aider le personnel non spécialisé dans le filtrage des femmes à risque sont présentées ci-dessous.

- Les femmes devraient avoir des entretiens individuels dans un espace sûr et confidentiel avec des intervieweuses et des traductrices.
- Les intervieweuses doivent fournir des informations sur les services disponibles pour les victimes de la violence sexuelle et sexiste et peuvent offrir d'aider les personnes à accéder à ces services. L'information sur toute expérience de violence sexuelle et sexiste ne devrait pas être recueillie à l'étape du filtrage, mais plutôt au point de prestation de services.

5.1.2 Orientation

CONSEILS

Une fois que le profil d'une personne a été établi, cette évaluation est discutée avec l'intéressée, qui est conseillée sur toutes les options disponibles. Cela ne crée pas d'obligations contraignantes pour l'individu. Les conseils visent plutôt à fournir des conseils aux personnes afin que leurs attentes demeurent réalistes et qu'elles puissent déterminer la meilleure façon d'aller de l'avant. Par exemple, on pourrait avertir les personnes qu'il ne leur est peut-être pas possible d'obtenir un résultat « positif » ou « espéré », comme le droit de rester dans le pays d'accueil, et que les avantages de la procédure d'asile sont limités pour les personnes qui n'ont pas besoin d'une protection internationale. Comme nous l'avons déjà mentionné, il est important que les conseils soient fournis par un personnel formé et que celui-ci conserve un dossier minutieux des renseignements ou des conseils fournis à la personne interrogée, ainsi que toute déclaration ou explication donnée par cette personne.

Le filtrage et l'orientation sont un processus non contraignant ; il ne remplace pas la détermination du statut de réfugié et n'est pas non plus une procédure de détermination du statut de réfugié de facto et n'a pas non plus de garanties procédurales. Bien que cela puisse signifier que certaines personnes n'ayant pas besoin de protection continuent de demander l'asile, décourager les demandes d'asile non fondées n'est qu'un des objectifs du filtrage et de l'orientation. La valeur du processus réside également dans sa capacité à fournir aux autorités des données globales sur le mouvement mixte, à fournir aux nouveaux arrivants des informations, à gérer les attentes et à faciliter l'identification précoce des besoins de protection et autres.

SYSTÈMES D'ORIENTATION

Après les conseils, une personne peut être orientée – avec son accord – vers l'un des nombreux processus et procédures pour répondre à des besoins immédiats, ou pour un examen plus approfondi de sa situation. Les différents processus et procédures applicables, ainsi que des exemples pratiques sont décrits au chapitre 6.

PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Les directives de confidentialité et de sécurité s'appliquent à toutes les données et informations à caractère personnel, y compris le nom, la date de naissance, le lieu d'origine, les coordonnées, ainsi que les rapports narratifs d'entretien, les questionnaires et autres dossiers³. Le fait de garantir la confidentialité des données et des informations fournies au cours des mécanismes de filtrage, que ce soit par le biais d'un questionnaire ou d'un entretien, instaure également un climat de confiance et permet aux individus de fournir des informations sensibles sans crainte de répercussions négatives. (On trouvera les normes de protection des données au chapitre 2).

Le cas échéant, les informations recueillies au cours du filtrage et de l'orientation peuvent être transmises à des organismes gouvernementaux, des ONG ou des organisations internationales pour être utilisées dans le cadre de processus et de procédures ultérieurs. Tout transfert ou partage de ces informations est soumis au consentement éclairé des personnes concernées. Les personnes devraient également être informées que les renseignements qu'elles fournissent au cours de la présélection peuvent être utilisés dans des procédures ultérieures et qu'elles devraient être aussi exactes et véridiques que possible au cours du processus d'entretien. En outre, le partage des données à caractère personnel pour les procédures ultérieures, telles que l'enregistrement, devrait faire l'objet d'un accord formel de partage des données, garantissant que des garanties en matière de protection des données sont en place.

POLITIQUE DE PROTECTION DES DONNÉES DU HCR

En mai 2015, le HCR a publié sa « Politique sur la protection des données à caractère personnel des personnes relevant de sa compétence » pour s'assurer que le HCR traite les données personnelles d'une manière conforme aux « Principes directeurs pour la réglementation des fichiers informatisés contenant des données à caractère personnel » de l'Assemblée générale des Nations Unies de 1990 et à d'autres instruments internationaux relatifs à la protection des données à caractère personnel et de la vie privée.

La politique s'applique à toutes les données à caractère personnel détenues par le HCR concernant les personnes relevant de sa compétence. Elle établit des critères clairs pour le partage des données avec les partenaires et d'autres tiers, et engage le HCR et ses partenaires à maintenir un niveau élevé de sécurité des données.

La politique ne s'applique pas aux données agrégées et statistiques, bien que des préoccupations particulières en matière de protection puissent s'appliquer, en particulier dans le cas de petits ensembles de données ou d'ensembles de données considérés comme particulièrement sensibles (telles que les données sur la santé, l'orientation sexuelle ou sur la sexualité et la violence sexuelle et sexiste).

La politique est disponible à l'adresse : <http://www.refworld.org/docid/55643c1d4.html>.



³ Selon le HCR, les données à caractère personnel désignent : « toute donnée relative à une personne qui permet d'identifier celle-ci ; à partir de ces données et d'autres informations, ou par des moyens raisonnablement susceptibles d'être utilisés en rapport avec ces données. Les données à caractère personnel comprennent les données biographiques telles que le nom, le sexe, la situation matrimoniale, la date et le lieu de naissance, le pays d'origine, le pays d'asile, le numéro d'enregistrement individuel, la profession, la religion et l'appartenance ethnique, les données biométriques, telles qu'une photographie, une empreinte digitale, une image du visage ou de l'iris, ainsi que toute expression d'opinion sur la personne, telle que l'évaluation du statut et/ou des besoins spécifiques ».



Au centre d'accueil de Yumbe en Ouganda, les réfugiés du Sud-Soudan font la queue pour être enregistrés, se voir attribuer un abri et être orientés vers une assistance médicale. © HCR/M. Farman-Farmaian/août 2016

5.2

Outils pratiques et exemples de mécanismes de filtrage et d'orientation

5.2.1 Fournir des informations

Help.unhcr.org : site Web spécialisé contenant des informations à l'intention des demandeurs d'asile

Help.unhcr.org est une plate-forme en ligne qui vise à fournir des informations pertinentes et faciles d'accès aux réfugiés et aux demandeurs d'asile. Son premier prototype fonctionnel a été lancé publiquement en juin 2015 au Costa Rica et a depuis été étendu au Brésil, au Sénégal et au Niger. La plate-forme fournit aux réfugiés des informations générales sur le pays qui sont particulièrement pertinentes dans les premiers jours de leur arrivée, ainsi que des informations sur le processus de demande d'asile, les programmes d'aide supplémentaires (par exemple, l'aide juridique) et les droits et obligations des réfugiés ou des demandeurs d'asile.



DEPUIS 2015



Autriche : Plate-forme d'information adaptée aux enfants sur l'accès à l'asile

A Contexte et justification

L'initiative d'élaborer des supports d'information adaptés aux enfants a d'abord été prise dans le cadre du projet d'assurance qualité du HCR en 2012, en collaboration avec l'Agence fédérale autrichienne de l'asile (aujourd'hui Office fédéral autrichien de l'immigration et de l'asile). Les évaluations participatives avec les enfants non accompagnés et séparés ainsi que les audits des entretiens et les analyses des décisions de première et de deuxième instance sur leurs cas ont montré que ces enfants ne disposaient pas d'informations compréhensibles et qui leur sont adaptées. Le constat est que les enfants non accompagnés et séparés n'étaient pas au courant des procédures en Autriche, de leurs droits, des garanties procédurales et des résultats possibles des procédures.

B Acteurs

- HCR
- Office fédéral autrichien de l'immigration et de l'asile
- Université des sciences appliquées de St Pölten
- Enfants demandeurs d'asile et réfugiés

C Actions

-
- En 2012, le HCR Autriche, en collaboration avec l'Office fédéral autrichien de l'immigration et de l'asile, a élaboré la première brochure d'information adaptée aux enfants séparés demandeurs d'asile dans le pays. La brochure a depuis lors été mise à jour pour tenir compte des modifications légales.
-
- Divers experts dans le domaine de l'asile, des linguistes ainsi que des enfants demandeurs d'asile et réfugiés ont été consultés dans le cadre d'un groupe de référence. L'élaboration de la brochure comprenait un exercice au cours duquel les enfants expliquaient le processus d'asile à d'autres enfants, et le langage et les descriptions qu'ils utilisaient les uns avec les autres étaient consignés.
-
- Compte tenu de l'énorme demande de la brochure d'information et du manque de fonds pour l'impression de milliers d'exemplaires chaque année, la version imprimée de la brochure a été complétée par une plate-forme Web.
-
- Avec l'aide des étudiants de l'Université des sciences appliquées de St Pölten, une version Web est disponible depuis fin 2015. Les informations en ligne sont disponibles en allemand, anglais et arabe. Des versions en dari/persan et en pashtoun sont en cours d'élaboration.

D Examen

Cette brochure est largement utilisée par les enfants demandeurs d'asile en Autriche, leurs représentants légaux, les travailleurs sociaux et l'Agence de protection de la jeunesse. La brochure est destinée à compléter le conseil juridique individuel.

Elle a été élaborée avec l'aide de linguistes et s'appuie sur les résultats d'un exercice au cours duquel les enfants ont expliqué la procédure d'asile à d'autres enfants. Cet exercice a permis de saisir le langage et les descriptions que les enfants utilisent les uns avec les autres et d'identifier les termes familiers aux enfants.

E Informations complémentaires

Plate-forme d'information adaptée aux enfants sur l'accès à l'asile en Autriche, disponible en allemand, anglais et arabe à l'adresse : <http://www.deinasyverfahren.at>.

Des versions en persan/dari et en pashtoun sont en cours d'élaboration.

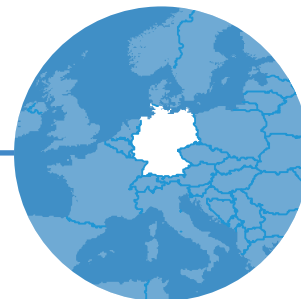
DEPUIS 2015

Allemagne : L'application Ankommen (Arrivée)

L'Office fédéral allemand de la migration et des réfugiés, en collaboration avec l'Agence fédérale pour l'emploi, l'Institut Goethe et la radiodiffusion bavaroise, a mis au point l'application Ankommen (qui signifie « arrivée » en allemand). L'application fournit des informations sur la procédure d'asile, la formation professionnelle, le travail et la vie en Allemagne. En outre, l'application fournit des leçons d'allemand et vise à promouvoir l'intégration.

Un dépliant contenant des informations sur l'application en français, anglais, allemand, arabe et persan est disponible à l'adresse : <http://goo.gl/Do3kfX>.

L'application Ankommen peut être téléchargée gratuitement ici : <https://www.ankommenapp.de>.



5.2.2 Collecte d'informations et établissement d'un profil préliminaire

L'« outil d'identification des situations de risque accru »

L'« outil d'identification des situations de risque accru » a été élaboré pour améliorer l'efficacité du HCR dans l'identification des réfugiés à risque en établissant un lien entre les évaluations communautaires ou participatives aux méthodologies d'évaluation individuelles. Il a été conçu pour être utilisé par le personnel du HCR impliqué dans les services communautaires et/ou les activités de protection (y compris la réinstallation) et par les organismes partenaires.

Il peut être utilisé à toutes les étapes du déplacement, aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural et dans les camps. Il peut, par exemple, être utilisé comme suivi d'exercices d'enregistrement et/ou d'évaluations participatives.

Puisqu'il s'agit d'un outil d'aide à l'identification précoce des personnes à risque élevé lorsqu'une orientation, une évaluation et une évaluation approfondies sont normalement nécessaires, l'utilisation de l'outil ne nécessite pas d'expertise en matière d'évaluation des risques.

L'« outil d'identification des situations de risque accru » est disponible à l'adresse : <http://www.refworld.org/docid/4c46c6860.html>.

Un guide d'utilisation de l'« outil d'identification des situations de risque accru » est disponible à l'adresse : <http://www.refworld.org/docid/46f7c0cd2.html>.



L'« outil de dépistage des situations de vulnérabilité »

Objectif clé : Le HCR et la Coalition internationale pour la détention ont mis au point conjointement l'« outil de dépistage des situations de vulnérabilité ». Tout comme l'« outil d'identification des situations de risque accru », il fournit des conseils sur la manière de rechercher, de détecter et d'identifier les vulnérabilités. Cependant, l'« outil de filtrage des situations de vulnérabilité » est spécifiquement conçu pour aider à guider et informer les travailleurs de première ligne et les décideurs sur la pertinence des facteurs de vulnérabilité dans les décisions de détention, sur les orientations vers des alternatives à la détention, sur les installations d'accueil ouvertes, et sur les options de placement et de soutien communautaires dans le contexte des procédures et des systèmes d'asile et de migration.

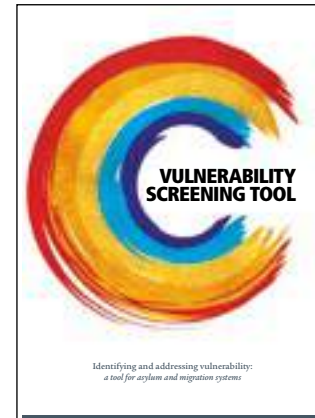
Quand utiliser l'« outil de dépistage des situations de vulnérabilité » : L'outil peut être utilisé aussi bien lors d'entretiens préalables aux décisions de détention, aux alternatives à la détention ou aux options de placement dans la communauté, qu'à intervalles réguliers pendant les procédures d'asile et de migration pour réviser et ajuster les décisions concernant le placement et le soutien. Il est essentiel de procéder à un contrôle répété des personnes en détention.

Qui devrait utiliser l'outil : L'outil est principalement conçu pour aider les décideurs de première ligne, les agents de l'immigration et les autres praticiens chargés de prendre des décisions concernant le processus d'asile ou de migration, en particulier en matière de placement et de soutien.

Méthodologie : L'évaluation des cas couvre deux phases. La première section se concentre sur l'identification des situations de vulnérabilité, tandis que la deuxième section analyse les différentes options d'orientation vers le placement et le soutien.

1. La section d'introduction se concentre sur la collecte d'informations sur une série de facteurs de vulnérabilité par le biais d'entretiens structurés. Les questions et les invites guident les intervieweurs dans leur exploration des facteurs de vulnérabilité potentiels. Ces questions ainsi que des suggestions de questions à poser à la personne interrogée aident à clarifier le risque de préjudice.
2. L'outil décrit un processus décisionnel en quatre étapes pour l'orientation vers le placement et le soutien. Le processus demande aux décideurs d'examiner les options de placement, les options de soutien et les moyens de renforcer la résilience avant d'atteindre la quatrième étape : la décision finale et l'orientation.

L'« outil de dépistage des situations de vulnérabilité » est disponible à l'adresse : <http://www.refworld.org/pdfid/57f21f6b4.pdf>.



Outil du Bureau européen d'appui en matière d'asile pour l'identification des personnes ayant des besoins particuliers

Objectif clé : L'objectif premier de cet outil est de faciliter l'identification rapide des personnes ayant des besoins particuliers en matière de procédure et/ou d'accueil. C'est une plate-forme interactive qui aide l'utilisateur à identifier les besoins spéciaux en détectant certains indicateurs. Les indicateurs sont marqués en fonction de l'observation de l'utilisateur. Cela génère des informations personnalisées sur les besoins particuliers de la personne interrogée et fournit à l'utilisateur des conseils sur les garanties et les droits procéduraux pertinents.

Quand utiliser l'outil : L'outil peut être utilisé à n'importe quelle étape de la procédure d'asile et à n'importe quelle étape du processus d'accueil. Il traite de certaines étapes de la procédure et décrit les garanties et les droits procéduraux du demandeur à chaque étape : l'accueil, la préparation d'une demande, l'introduction de la demande, l'entretien personnel et la fin de la procédure d'asile en première instance. L'outil ne fournit pas d'orientation sur le processus de détermination du statut de réfugié, mais se concentre uniquement sur les garanties procédurales et le soutien à l'accueil.

Qui devrait utiliser l'outil : Il s'agit d'un outil de soutien pratique pour les agents impliqués dans la procédure d'asile et l'accueil, et ne présuppose pas de connaissances spécialisées en médecine, en psychologie ou dans d'autres domaines en dehors de la procédure d'asile.

Méthodologie : L'outil identifie 14 catégories de demandeurs qui peuvent avoir des besoins particuliers en matière de procédure et/ou d'accueil, conformément à la législation européenne en matière d'asile et la pratique des États membres de l'UE. Pour chaque catégorie, l'outil comprend des informations importantes pour l'identification, ainsi que des mesures de soutien sur mesure. Son but est de guider les utilisateurs dans un processus par lequel ils peuvent s'assurer que des réponses individuelles appropriées sont fournies aux besoins particuliers des demandeurs particuliers.

L'outil du Bureau européen d'appui en matière d'asile pour l'identification des personnes ayant des besoins particuliers est disponible à l'adresse : <https://ipsn.easo.europa.eu/fr/easo-tool-identification-persons-special-needs>.

Modèle de questionnaire de filtrage commun HCR/OIM

Un projet de questionnaire de filtrage a été élaboré par le HCR et l'OIM dans le cadre de la Table ronde d'experts sur le Plan d'action en Dix points intitulée « Des personnes différentes, des besoins différents », qui s'est tenue à Tunis en juillet 2009.

Le questionnaire fournit un modèle qui peut être adapté à différents contextes à des fins de premier contact et d'orientation. Il est divisé en deux sections :

Section 1. Entretien pour recueillir des informations sur :

- les antécédents personnels et données à caractère personnel ;
- le processus de migration ou de fuite ;
- la situation dans le pays hôte ; et
- les perspectives (poursuite du mouvement, retour volontaire et crainte du retour).

Section 2. Analyse de cas pour établir un profil préliminaire :

- identification des catégories de risque (victime de la traite, mineur, femme à risque, etc.) ; et
- fourniture d'une assistance immédiate et référence pour une assistance supplémentaire.

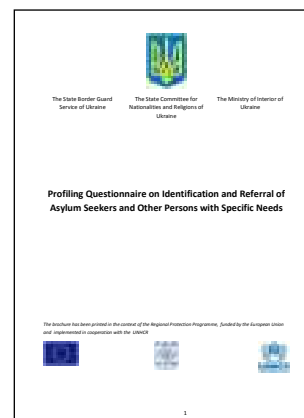
L'exemple de questionnaire est disponible à l'adresse : <http://www.unhcr.org/4ae581f29.html>.

Questionnaire de filtrage commun HCR/OIM en Ukraine

Les opérations du HCR et de l'OIM en Ukraine ont élaboré conjointement une version adaptée du questionnaire qui a été élaboré lors de la table ronde « Des personnes différentes, des besoins différents » qui s'est tenue en juillet 2009 à Tunis. La version adaptée comprend des questions pour établir les profils individuels des demandeurs d'asile, des réfugiés et des migrants, les itinéraires et expériences migratoires, l'analyse des cas et des indicateurs pour l'orientation vers les services de soutien en fonction de la catégorie d'identification.

Le questionnaire comprend une note explicative utile qui décrit la législation nationale et internationale pertinente, ainsi que les rôles et responsabilités des services de la police aux frontières de l'État, du HCR et de l'OIM.

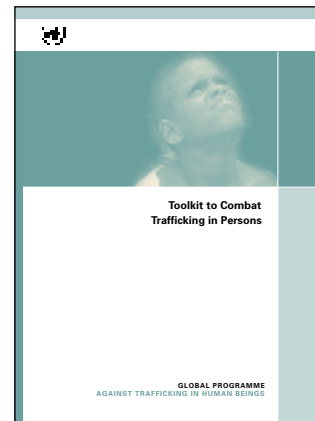
Le questionnaire de filtrage commun est disponible à l'adresse : <http://goo.gl/UyLa3e>.



L'identification des victimes dans le « Référentiel d'aide à la lutte contre la traite des personnes » de l'ONUDC

L'ONUDC a publié divers outils pour aider les parties prenantes à identifier et à protéger les victimes de la traite, y compris l'édition en ligne de son « Référentiel d'aide à la lutte contre la traite des personnes ». Le Référentiel contient un chapitre qui présente des outils pratiques pour l'identification des victimes qui traite des questions à prendre en compte avant que les victimes ne soient identifiées (outil 6.2) et propose des directives en matière d'identification des victimes (outil 6.3) et les indicateurs de la traite (outil 6.4). En outre, le Référentiel fournit également le formulaire d'entretien de filtrage des victimes de l'OIM ainsi que d'autres listes de contrôle pour faciliter l'identification des victimes.

Le « Référentiel d'aide à la lutte contre la traite des personnes » est disponible à l'adresse : <https://bit.ly/2EsoNti>.



Formulaire d'évaluation rapide de l'intérêt supérieur du HCR

Le HCR a élaboré un formulaire d'évaluation rapide de l'intérêt supérieur (EIS) à utiliser dès qu'un enfant est identifié comme étant non accompagné ou séparé ou autrement à risque. Une EIS est essentielle avant que toute mesure touchant un enfant relevant de la compétence du HCR soit prise, à moins qu'une détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant (DIS) ne soit nécessaire. Elle devrait être effectuée, par exemple, avant d'orienter l'enfant vers la recherche de sa famille ou une prise en charge temporaire. Le formulaire EIS rapide rassemble des informations succinctes sur l'historique de la fuite et de la séparation, les dispositions actuelles en matière de soins et de protection, les questions psychosociales, d'éducation et de santé de l'enfant. Sur la base de cette évaluation rapide, des mesures de suivi devraient être prises au besoin, y compris l'orientation vers la DIS, les services de recherche et les soins psychosociaux.

Cette évaluation rapide est informelle et peut être effectuée par une personne ou en consultation avec d'autres. Elle n'exige pas les garanties procédurales strictes d'une détermination formelle, mais le personnel devrait suivre une formation appropriée en matière de protection de l'enfance.

Le formulaire d'évaluation rapide de l'intérêt supérieur est disponible à l'adresse suivante : <http://goo.gl/1AbM2l>.



Outil d'établissement des priorités du HCR

L'outil d'établissement des priorités a été élaboré dans le but d'aider le personnel à identifier les personnes ayant des besoins particuliers et d'assurer une compréhension commune des indicateurs correspondant à chaque niveau de risque et de la nécessité d'un suivi immédiat. Il a été utilisé dans différentes opérations du HCR et devrait être adapté à des contextes opérationnels spécifiques.

L'outil fournit des questions générales de filtrage pour les familles, les parents célibataires ou les tuteurs et les enfants vulnérables. L'outil offre ensuite des conseils pour relier l'information recueillie aux niveaux de risque correspondants : niveau 1, cas à faible niveau de risque ; niveau 2, cas à risque sans besoins immédiats ; et niveau 3, cas à risque avec besoins immédiats. L'outil fournit ensuite des conseils sur les mesures de suivi appropriées.

L'outil peut être utilisé seul ou, dans le cas d'enfants non accompagnés ou séparés, en combinaison avec le formulaire d'évaluation rapide de l'intérêt supérieur de l'enfant.

Un exemple de l'outil d'établissement des priorités est disponible à l'adresse : <http://goo.gl/99y6V9>.

Specific Need Category	KEY SCREENING QUESTIONS	LEVEL 1 Case	LEVEL 2 Case	LEVEL 3 Case
UNACCOMPANIED MINOR CHILDREN				
General screening questions	<ul style="list-style-type: none"> Are you an unaccompanied minor child? Are you a parent or guardian of an unaccompanied minor child? Are you a parent or guardian of a child who is an unaccompanied minor child? 	<ul style="list-style-type: none"> Are you a parent or guardian of an unaccompanied minor child who is a national of a country of origin? Are you a parent or guardian of an unaccompanied minor child who is a national of a country of origin and is a member of a religious, ethnic, or social group that is persecuted or discriminated against in their country of origin? 	<ul style="list-style-type: none"> Are you a parent or guardian of an unaccompanied minor child who is a national of a country of origin and is a member of a religious, ethnic, or social group that is persecuted or discriminated against in their country of origin? Are you a parent or guardian of an unaccompanied minor child who is a national of a country of origin and is a member of a religious, ethnic, or social group that is persecuted or discriminated against in their country of origin? 	<ul style="list-style-type: none"> Are you a parent or guardian of an unaccompanied minor child who is a national of a country of origin and is a member of a religious, ethnic, or social group that is persecuted or discriminated against in their country of origin? Are you a parent or guardian of an unaccompanied minor child who is a national of a country of origin and is a member of a religious, ethnic, or social group that is persecuted or discriminated against in their country of origin?
INDIVIDUAL CASES OF VULNERABLE CHILDREN (CHILDREN OF DE & FAMILIES)				
General screening questions				
Unaccompanied minors		Case 1 Level 1 F	Case 1 Level 2 F	Case 1 Level 3 F
Unaccompanied minors		Case 1 Level 1 F	Case 1 Level 2 F	Case 1 Level 3 F
Child in need of special protection		Case 1 Level 1 F	Case 1 Level 2 F	Case 1 Level 3 F
Child in need of special protection		Case 1 Level 1 F	Case 1 Level 2 F	Case 1 Level 3 F
Child in need of special protection		Case 1 Level 1 F	Case 1 Level 2 F	Case 1 Level 3 F

5.2.3 Établissement de procédures opérationnelles standard pour le filtrage et l'orientation

Des procédures opérationnelles standard sont des mesures établies et concrètes qui peuvent grandement faciliter la coopération entre les partenaires pour l'identification et l'orientation des personnes ayant des besoins spéciaux dans un contexte de migration mixte. Les procédures opérationnelles standard peuvent contribuer à garantir que toutes les parties prenantes impliquées dans le mécanisme de filtrage et d'orientation ont une compréhension commune des catégories de personnes vulnérables et permettent d'identifier les besoins spécifiques des différents types de personnes en déplacement, tels que les victimes de la traite, les enfants non accompagnés ou séparés, les femmes à risque, les apatrides et les demandeurs d'asile.

Document cadre du HCR et de l'OIM pour l'élaboration de procédures opérationnelles standard pour l'identification et la protection des victimes de la traite (2009)

Le personnel de l'OIM et du HCR entretient des contacts réguliers avec les victimes de la traite ou celles qui risquent d'être victimes de la traite parmi les migrants et les personnes relevant de la compétence du HCR. Le HCR et l'OIM ont tous deux un rôle à jouer pour assurer l'orientation de ces personnes vers les divers mécanismes nationaux d'orientation et les bureaux du HCR et de l'OIM. En l'absence d'un mécanisme national d'orientation efficace, le HCR et l'OIM fourniront la protection, l'assistance et les solutions appropriées aux victimes de la traite, conformément à leurs mandats respectifs.

En 2009, l'OIM et le HCR ont lancé conjointement le document-cadre d'orientation intitulé « Élaborer des procédures opérationnelles standard pour faciliter la protection des victimes de la traite ». L'objectif général du présent document est de renforcer la coopération et la coordination entre l'OIM et le HCR en matière d'identification et de protection des victimes de la traite, ainsi que des migrants ou des personnes relevant de la compétence du HCR qui risquent d'être victimes de la traite. Plus précisément, ce document fournit une procédure prévisible à adopter et à adapter par l'OIM et le HCR sur le terrain afin de s'assurer que l'expertise, les capacités et le potentiel disponibles de chaque institution sont effectivement utilisés.

Il convient de noter que le HCR et l'OIM ne devraient pas attendre que des personnes leur adressent une plainte spécifique, mais devraient plutôt être vigilants face à la traite des nouveaux arrivants, dans toutes les zones où résident des réfugiés et/ou des migrants, dans le cadre d'une surveillance régulière des frontières et de la détention, et en particulier parmi les femmes et les enfants non accompagnés et séparés.

Le document « *Developing standard operating procedures to facilitate the protection of trafficked persons* » du HCR et de l'OIM est disponible à l'adresse : <http://www.refworld.org/docid/57fde2bd4.html>.

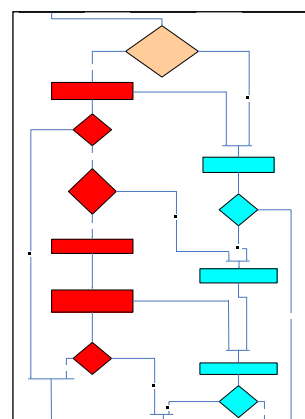
Plan d'action en Dix points du HCR : schéma d'un mécanisme de filtrage et d'orientation

Le HCR a élaboré un schéma simple d'un mécanisme de filtrage et d'orientation dans le contexte de mouvements mixtes. Le diagramme met en évidence trois canaux pour assurer un mécanisme d'intervention approprié à la fin de l'exercice de filtrage :

- Orientation vers l'arbitrage des demandes d'asile ;
- Orientation vers d'autres voies de migration légale ; et
- Orientation vers l'aide au retour.

Le schéma illustre de façon assez détaillée un guide étape par étape dans le traitement des demandes d'asile.

Le diagramme schématique est disponible à l'adresse : <http://www.unhcr.org/474acdc42.html>.



DEPUIS JANVIER 2016



Niger : Procédures opérationnelles standard pour l'identification et l'orientation des demandeurs d'asile entre l'OIM et le HCR

A Contexte et justification

En raison de la position géographique stratégique du Niger, d'importants flux migratoires mixtes transitent par le pays. L'OIM a créé trois centres de transit et un centre de ressources pour aider les migrants en transit. Ils sont conçus pour accueillir et filtrer les migrants en approche afin de leur offrir une assistance ciblée. Les centres sont situés à Agadez, Arlit, Niamey et Dirkou, des endroits stratégiques le long des itinéraires migratoires connus.

Les opérations du HCR et de l'OIM au Niger ont renforcé leur coopération pour veiller à ce que les personnes ayant besoin d'une protection internationale soient identifiées et aient accès à la détermination du statut de réfugié, et pour leur offrir des alternatives sûres aux migrations irrégulières et dangereuses.

B Acteurs

- OIM
- HCR

C Actions

-
- En 2016, l'OIM et le HCR ont finalisé les POS pour l'orientation des personnes ayant besoin d'une protection internationale que l'on trouve dans les flux mixtes. Ces POS décrivent les étapes procédurales permettant à l'OIM d'identifier les demandeurs d'asile et de les orienter vers HCR, et au HCR de s'assurer que les demandeurs d'asile identifiés ont accès aux procédures de détermination du statut de réfugié établies par le Gouvernement nigérien. Les POS établissent également des procédures par lesquelles les personnes qui n'ont pas besoin d'une protection internationale et qui demandent une assistance pour retourner dans leur pays d'origine sont orientées et soutenues par l'OIM.
-
- Les procédures opérationnelles standard contiennent un formulaire de sélection qui est utilisé dans les centres de transit des migrants de l'OIM. Il contient des questions ciblées sur les raisons de la fuite de l'individu qui peuvent indiquer si une personne a besoin d'une protection internationale et aider à identifier les apatrides. Il comprend également plusieurs questions visant à identifier les victimes de la traite et d'abus.
-
- En plus des garanties procédurales contenues dans les POS, un formulaire de consentement a été élaboré par les deux bureaux. Les migrants et les demandeurs d'asile doivent donner leur consentement éclairé pour l'échange de leurs données personnelles entre les deux agences.

D Examen

Les POS au Niger ont établi des mécanismes de filtrage et d'orientation par le biais de responsabilités clairement définies et d'actions coordonnées. Ces mécanismes ont été utiles pour faciliter la collaboration entre l'OIM et le HCR.

La formalisation de l'engagement de l'OIM à fournir une aide au retour aux demandeurs d'asile déboutés représente une réalisation importante de ce cadre de coopération.

E Informations complémentaires

Les POS pour l'identification et l'orientation des demandeurs d'asile entre l'OIM et le HCR sont disponibles en français à l'adresse : <http://www.refworld.org/docid/57fde5cf4.html>.

DEPUIS 2013

Tunisie : Élaboration de procédures opérationnelles standard pour les activités postérieures au débarquement



A Contexte et justification

Les départs de la Tunisie et de la Libye pour des mouvements maritimes mixtes sont devenus fréquents en raison de la proximité des côtes italiennes et de l'augmentation des mouvements migratoires mixtes vers l'Europe. Depuis 2011, les forces navales tunisiennes ont secouru un nombre croissant de bateaux perdus en mer ou en perdition. Parmi les arrivants par voie maritime, il y avait des demandeurs d'asile, des réfugiés et des migrants de divers pays.

Le HCR a organisé plusieurs réunions entre 2013 et 2015 regroupant les principales parties prenantes du sauvetage en mer en Tunisie afin d'améliorer la préparation et de renforcer les capacités nationales et la coordination des activités post-débarquement. (On trouvera de plus amples informations à ce sujet au chapitre 3). Les acteurs concernés se sont engagés dans un exercice conjoint de rédaction afin d'établir un ensemble de procédures opérationnelles standard pour toutes les activités post-débarquement, y compris le filtrage et l'orientation.

B Acteurs

- Les autorités tunisiennes au niveau central et local : Ministère de l'intérieur ; Ministère des affaires sociales ; Ministère des transports ; Ministère de la santé ; Ministère des affaires étrangères ; Garde maritime nationale ; Protection civile ; Gouvernorat de Medenine.
- OIM
- HCR
- Croissant-Rouge tunisien

C Actions

- Le HCR, en sa qualité de principal partenaire du Gouvernement tunisien, a organisé plusieurs réunions entre 2013 et 2015. L'exercice de rédaction, financé par la Direction du développement et de la coopération suisse, a débuté en août 2013. En décembre 2014, le HCR a organisé un atelier réunissant divers responsables tunisiens de différents ministères afin de discuter des procédures opérationnelles standard.
- Bien qu'elles n'aient pas encore été officiellement approuvées par les autorités, les procédures opérationnelles standard sont actuellement mises en œuvre par les parties prenantes concernées dans toutes les activités post-sauvetage en mer. L'identification précoce des personnes relevant de la compétence du HCR se fait sur la base de la nationalité et est suivie d'entretiens de filtrage. Le Croissant-Rouge tunisien procède à des entretiens de filtrage et oriente les personnes vers le HCR pour obtenir une assistance supplémentaire.
- Le HCR s'entretient avec les individus pour évaluer les mécanismes d'intervention appropriés et leur fournit des conseils.

D Examen

Les procédures opérationnelles standard de sauvetage en mer en Tunisie ont établi des mécanismes de filtrage et d'orientation par le biais de responsabilités clairement définies et d'actions coordonnées conformément aux mandats respectifs et au niveau de responsabilité de tous les acteurs. Ces mécanismes se sont avérés utiles lors des dernières opérations de sauvetage en mer en Tunisie. Un exercice de filtrage plus fluide a permis d'identifier plus rapidement les personnes relevant de la compétence du HCR et les migrants particulièrement vulnérables qui ont besoin d'une assistance spécifique.

5.2.4 Élaboration de normes et de directives régionales pour le filtrage et l'orientation

AOÛT 2014 – MAI 2015

Asie-Pacifique : Les guides de politique générale du Processus de Bali sur l'identification et la protection des victimes de la traite



A Contexte et justification

Avec l'augmentation soudaine des arrivées de personnes traversant le golfe du Bengale et la mer d'Andaman par bateau en 2014, la capacité d'accueil de certains États a été débordée, ce qui s'est traduit par des conditions d'accueil inadéquates. Lors de la Réunion des hauts fonctionnaires du processus de Bali, tenue en août 2014, les États ont reconnu la nécessité d'un appui et de conseils pour améliorer les conditions et les installations d'accueil et pour assurer l'identification précoce des personnes ayant des besoins spécifiques et l'orientation rapide vers les services appropriés. Les États membres du Processus de Bali ont recommandé l'élaboration de directives sur l'identification et la protection des victimes de la traite.

B Acteurs

- Le Bureau d'appui régional au Processus de Bali
- Gouvernements australien, indonésien, maldivien, philippin et thaïlandais
- OIM
- HCR

C Actions

- Le Bureau régional d'appui au Processus de Bali, coprésidé par les Gouvernements australien et indonésien, et en consultation avec le HCR et l'OIM, a créé un comité de rédaction composé d'experts des Gouvernements australien, indonésien, maldivien, philippin et thaïlandais.
- Le comité de rédaction s'est réuni à quatre reprises et a élaboré conjointement deux guides pour aider les décideurs et les praticiens : « *Policy guide on identifying victims of trafficking* » (Guide de politique générale sur l'identification des victimes de la traite) and « *Policy guide on protecting victims of trafficking* » (Guide de politique générale sur la protection des victimes de la traite).
- Ces guides de politique générale donnent un aperçu clair et concis des normes internationales et régionales applicables à l'identification et à la protection des victimes de la traite. Ils fournissent des orientations pratiques en s'inspirant d'exemples de bonnes pratiques des États membres du Processus de Bali. Les guides de politique générale visent à renforcer la capacité des acteurs concernés à comprendre et à distinguer les différentes formes de traite des êtres humains, en encourageant les États à adopter une approche centrée sur la victime qui tienne compte des besoins individuels des victimes de la traite et à adapter les mesures de protection en conséquence. Reconnaisant que la coordination est un élément clé de la protection intégrale, les guides de politique générale contiennent une section qui décrit les rôles et responsabilités des différents acteurs et les mesures de coordination aux niveaux politique et opérationnel.
- Une fois les guides de politique générale achevés, un atelier de consultation des membres du Processus de Bali sur l'identification et la protection des victimes de la traite s'est tenu à Bangkok les 23 et 24 mars 2015.

D Examen

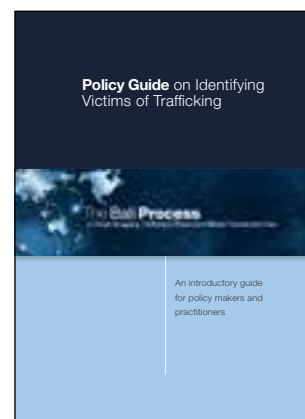
Ces guides fournissent des orientations détaillées et pratiques pour aider les États à mettre en place des mécanismes efficaces de filtrage, d'identification et de protection des victimes de la traite. Afin de traduire ces guides de politique générale dans la pratique, le Groupe de travail du Processus de Bali sur la traite des personnes promeut leur utilisation et leur mise en œuvre dans la région. Le plan de travail 2015–2017 comprend une série d'actions telles que le lancement régional des guides de politique générale et l'organisation de formations à cet effet.

Bien que les guides de politique générale aient été élaborés pour le contexte particulier de la région Asie-Pacifique, ils fournissent d'excellentes orientations utiles dans de nombreux contextes régionaux différents. Les guides contiennent des instructions sur les indicateurs et les mécanismes qui doivent être adaptés aux différentes situations.

E Informations complémentaires

Le « *Policy guide on identifying victims of trafficking* » est disponible à l'adresse : <http://goo.gl/L196QF>.

Le « *Policy guide on protecting victims of trafficking* » est disponible à l'adresse : <http://goo.gl/MtaopL>.





Amérique latine : *Regional guidelines for the preliminary identification of profiles and referring mechanisms for migrant populations in vulnerable situations* (Directives régionales pour l'identification préliminaire et les mécanismes d'orientation des populations migrantes en situation de vulnérabilité)

A Contexte et justification

Les « Directives régionales pour l'identification préliminaire et les mécanismes d'orientation des populations migrantes en situation de vulnérabilité » ont été élaborées dans le cadre d'un processus consultatif et participatif lors de la Conférence régionale sur les migrations, qui est un forum régional multilatéral sur les migrations internationales auquel participent onze pays membres d'Amérique du Nord et d'Amérique latine.

B Acteurs

- États membres de la Conférence régionale sur les migrations : Belize, Canada, Costa Rica, El Salvador, États-Unis d'Amérique, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama et République dominicaine
- OIM
- HCR

C Actions

- Les Directives ont été rédigées par l'OIM avec l'appui du HCR, qui a fourni une expertise technique et des conseils sur les réfugiés et autres personnes relevant de sa compétence.
- Ils ont été approuvés lors de la dix-huitième Réunion vice-ministérielle de la Conférence régionale sur les migrations qui s'est tenue à San José au Costa Rica en juin 2013.
- Plusieurs activités de renforcement des capacités et de formation avec les fonctionnaires (principalement des bureaux des migrations) ont été mises en œuvre pour transposer les Directives dans le cadre juridique et institutionnel national.

D Examen

Les Directives sont le résultat de consultations entre les différentes parties prenantes ainsi que d'une coordination aux niveaux national et régional. Les Directives sont un outil concret conçu pour aider les États membres de la Conférence régionale sur la migration à identifier les migrants ou les groupes de migrants en situation de vulnérabilité et à fournir une assistance ciblée. Ils facilitent la coordination et la coopération en décrivant les mesures à prendre par chaque acteur clé dans le cadre du mécanisme d'identification et d'orientation.

E Informations complémentaires

Les « *Regional guidelines for the preliminary identification of profiles and referring mechanisms for migrant populations in vulnerable situations* » sont disponibles à l'adresse : <http://goo.gl/72e2Dm>.

Le manuel de formation utilisé pour le renforcement des capacités et les activités de formation avec les fonctionnaires est disponible (en espagnol) à l'adresse : <http://goo.gl/MywH4R>.

